

Note au réseau

05/03/2021

Visite sanitaire ovine et caprine 2021-2022 : « Le registre d'élevage, l'identification des jeunes animaux et la notification des mouvements »

Suite aux campagnes de visite sanitaire ovine et caprine 2017-2018 et 2019-202, de nouveaux groupes de travail ont eu lieu fin 2020 pour préparer la nouvelle campagne.

La note de service relative à cette nouvelle campagne 2021-2022 est parue le 24 février 2021 au bulletin officiel.

L'objectif affiché de cette visite est de :

- Sensibiliser le binôme éleveur/vétérinaire à l'intérêt de la bonne tenue du registre d'élevage (enjeux de santé animale comme de santé publique)
- Rappeler les obligations réglementaires et les bonnes pratiques vis-à-vis du remplissage de ce registre, de l'identification des animaux et de la notification de mouvements

Ce qu'il faut retenir de la campagne 2021-2022 des visites sanitaires :

- Lancement de la campagne au **1^{er} mars 2021**
- Année 2021 : élevages à N°EDE impairs (et pairs qui n'ont pas eu la campagne précédente)
- Année 2022 : élevages à N°EDE pairs (et impairs qui auraient dû être visités en 2021)
- Obligatoire pour les élevages de **≥ 20 caprins reproducteurs**
- Prise en charge par l'**État**
- Réalisée par le **vétérinaire sanitaire** désigné par l'éleveur
- D'une durée **d'une heure**
- Sur **le registre d'élevage, l'identification des animaux et la notification des mouvements**

La visite sera réalisée à partir des documents présents en annexes de la note de service :

- Le **vademécum vétérinaire** décrivant le déroulé de cette visite sanitaire
- Le **questionnaire de la visite** dont un exemplaire sera remis à l'éleveur en fin de visite
- La **fiche** « Le registre d'élevage » remise en début de visite

Une analyse sera faite aux niveaux national, régional et départemental, sur 6% des élevages à visiter choisis par un tirage au sort. Cette analyse sera réalisée par la SNGTV au premier trimestre 2023.

La FNEC a œuvré au sein des groupes de travail pour que cette visite soit la plus utile possible à l'éleveur et instaure véritablement un dialogue constructif entre l'éleveur et le vétérinaire. A l'occasion de cet échange, la [plaquette sur l'identification des caprins](#) a été retravaillée afin de correspondre à la réalité du terrain et à la réglementation actuelle en vigueur, et sera distribuée. Suite à cette instruction technique, la FNEC reste attentive au bilan prévu courant 2023.

NB : Cette visite est distincte du Bilan Sanitaire de l'Élevage (BSE).